

# **CHARTRE D'ADHÉSION** **À LA MARQUE ÉCONOMIQUE** «Territoire d'Envol»

**Ensemble, faisons rayonner notre territoire :  
devenez ambassadeur**

**territoire**  
**D'envol**



**LYON - SAINT EXUPÉRY**

# LA MARQUE

## POURQUOI UNE MARQUE DE TERRITOIRE ?

### Répondre davantage aux attentes et besoins des entreprises

La marque Territoire d'Envol est née d'une **démarche collective** entre la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) dans le cadre de sa compétence «Développement économique» et les entreprises, soutenue par la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône (CMA) ainsi que les associations d'entreprises du territoire.

**L'objectif** : répondre au besoin exprimé par les acteurs économiques de définir une identité propre et forte du territoire afin de développer son attractivité. Elle fédère les entreprises et leur offre la possibilité de partager leurs connaissances, compétences et initiatives.

### Valoriser les atouts du territoire et développer sa notoriété

La marque contribue à porter une **image positive et dynamique du territoire et de ses acteurs économiques**. En effet, c'est un outil de mise en valeur des industries, du commerce ainsi que de l'artisanat et de l'agriculture, de leurs savoir-faire et innovations. **Elle incarne l'excellence des entrepreneurs** et assure leur visibilité, met en lumière les réussites et contribue à la reconnaissance des entreprises et de leurs salariés.

## POURQUOI ADHERER À LA MARQUE TERRITORIALE « TERRITOIRE D'ENVOL » ?

### Vous associer à Territoire d'Envol vous permettra de :

- **Échanger** et **coopérer** avec les autres entreprises adhérentes, de développer votre réseau ;
- **Bénéficier d'une mise en avant** lors d'événements Territoire d'Envol ;
- **Contribuer** au rayonnement de la marque et donc du territoire ;
- **Bénéficier de l'image** positive de la marque et ainsi vous aider dans l'attractivité et le recrutement de vos futurs collaborateurs ;
- **Être un interlocuteur privilégié** de l'évolution du territoire.

### Quel sera votre rôle ?

- **Faire connaître le territoire** et ses atouts autour de vous, dans votre réseau professionnel, lorsque vous vous déplacez ;
- **Relayer** l'activité de la marque Territoire d'Envol sur les réseaux sociaux ;
- **Partager vos expériences** aux autres membres du réseau ;
- **Proposer vos idées**, vos suggestions sur la marque.

# LA CHARTE D'ADHÉSION

La marque Territoire d'Envol est destinée à favoriser le développement et le rayonnement du territoire. Elle est tournée vers les entreprises et construite avec elles. Les règles et conditions d'utilisation sont définies par la présente charte d'engagement.

## 1 L'adhésion à la marque

L'adhésion à la marque est gratuite mais implique de signer et respecter cette charte. Elle est effective après validation de la CCEL et reconduite annuellement par tacite reconduction.

---

## 2 Les adhérents à la marque

> Toutes les entreprises implantées sur une commune du territoire (Genas, Jons, Pusignan, Colombier-Saugnieu, Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure, Saint Pierre de Chandieu et Toussieu) ;

> Les partenaires publics, les associations d'entreprises et autres acteurs associatifs ;

> Les communes du territoire.

---

## 3 Référence à l'adhérent par la marque

L'adhérent à la marque Territoire d'Envol autorise la CCEL à mentionner publiquement son nom, sa marque, le descriptif de son activité etc. dans le cadre de la promotion et de la valorisation de Territoire d'Envol.

---

## 4 Les engagements des utilisateurs de la marque

> Les adhérents s'engagent à respecter les valeurs portées par la marque : le partage, le respect du client, une politique RH respectueuse des droits et des intérêts des salariés, une responsabilité sociétale, une responsabilité environnementale et une responsabilité énergétique.

> La marque peut être mentionnée sur les supports en lien avec la communication institutionnelle de l'adhérent (documents de communication, réseaux sociaux, site internet ...). L'utilisation de la marque pour une exploitation commerciale (apposer le logo sur un produit par exemple) est soumis à validation.

> L'adhérent s'engage à ne jamais utiliser la marque en relation avec un projet ayant un caractère politique, religieux ou contraire aux bonnes moeurs.

## 5 Contrôle d'usage

> La CCEL est l'autorité compétente pour contrôler le bon usage de la marque par les entreprises et le respect de l'ensemble des engagements pris par ces dernières lorsqu'elles signent la présente charte d'engagement.

> La CCEL est propriétaire du bloc marque et de ses déclinaisons déposées à l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle). Les informations graphiques ne peuvent être transmises à un tiers et le code de la marque doit être respecté dans son intégralité (non altération des éléments graphiques ...)

> Tout manquement constaté aux engagements et aux valeurs véhiculées par la marque pourra donner lieu à une résiliation du signataire par la CCEL.

---

## 6 Envoi du kit de communication

Dès validation de l'adhésion, un kit de communication vous sera envoyé :

- La charte graphique de la marque ;
- Le logo et les bannières web.

# territoire D'envol



LYON - SAINT EXUPÉRY

---



Communauté de Communes  
de l'Est Lyonnais

## Communauté de Communes de l'Est Lyonnais

40, rue de Norvège  
69125 Colombier Saugnieu

[accueil@ccl.fr](mailto:accueil@ccl.fr)

04 72 79 05 34



## Service Développement économique

[dev.eco@ccl.fr](mailto:dev.eco@ccl.fr)

06 98 25 39 35



Abonnez-vous à la  
newsletter économique